

MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 14 MARS 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le mardi quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

Présents : MM. MASSARD P., BAUDRIER J.P., RIVRY L., JACQUET F., Mme FRAYSSE N., Mmes CHANTELOUP C., FOURNIER M., DUVEAU F., FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H.

Absents excusés a (ont) donné pouvoir : Mme DE VOS F. a donné pouvoir à M. ZIOLKOWSKI H., Mme BUCHER M. a donné pouvoir à M. JACQUET F. et M. CORMIER F. a donné pouvoir à Mme CHANTELOUP C.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme CHANTELOUP C. a été désignée comme telle.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

➤ **APPROBATIONS des COMPTES de GESTION du TRESORIER : (COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 pour les BUDGETS de la COMMUNE, du C.C.A.S. et de l'EAU & l'ASSAINISSEMENT)**

Après toutes vérifications, les comptes de gestion dressés par Mme Florence LIMET, Comptable Public de SORIGNY pour l'exercice 2016, visés et certifiés par l'ordonnateur, **n'appellent aucune observation ni réserve.**

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 de la COMMUNE :**

M. le Maire énumère le compte administratif M.14 de la commune en fournissant des explications sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

❖ **Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice	322.093,20
Dépenses de l'exercice	305.858,41

D'où un excédent pour 2016 de :

16.234,79 €

L'excédent antérieur global qui s'élevait à 76.809,55 € a été affecté en totalité à la section de recettes fonctionnement (002). L'excédent global de l'exercice 2016 s'élève à **93.044,34 €.**

❖ **Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice	96.918,93
Dépenses de l'exercice	72.907,74

D'où un déficit pour 2016 de : **24.011,19 €**

L'excédent antérieur s'élevait à 55.151,38 €.
Le résultat excédentaire est donc de **31.140,19 €.**

Des demandes de subventions (DETR et Fonds de Concours et Fonds de soutien à l'investissement public local) ont été demandées pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente. Le FCTVA devrait rapporter près de 6.800 € pour les travaux réglés en 2016.

L'EXCEDENT GLOBAL s'élève à **124.184,53 €** (excédent de fonctionnement 93.044,34 € + excédent d'investissement 31.140,19 €).

Ce COMPTE ADMINISTRATIF est APPROUVE à l'unanimité.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT :**
ANNEE 2016

M. le Maire énumère le compte administratif M.40 de la commune en fournissant des explications sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

❖ **Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice	58.296,78
Dépenses de l'exercice	92.308,94

D'où un déficit pour 2016 de : **34.012,16 €**

L'excédent antérieur global s'élevait à 40.019,59 €. Le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2016 est de 6.007,43 €. L'excédent de fonctionnement sera reporté en 2017 mais ne sera pas suffisant pour régler la dernière année d'amortissement du tracteur. Il a donc été à nouveau demandé à M. le Préfet, le 25 janvier dernier, une autorisation exceptionnelle de pouvoir reporter une grande partie de l'excédent en section d'investissement en section de fonctionnement soit 80.000 €.

❖ **Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice	37.301,53
Dépenses de l'exercice	7.017,92

D'où un excédent pour 2016 de : **30.283,61 €**

L'excédent antérieur global s'élevait à 56.550,54 €. En conséquence le résultat excédentaire de clôture s'élève à 86.834,15 €.

L'**EXCEDENT GLOBAL** s'élève à **92.841,58 €** (excédent de fonctionnement 6.007,43 € + excédent d'investissement 86.834,15 €).

Ce COMPTE ADMINISTRATIF est APPROUVE à l'unanimité.

➤ **SUBVENTION : DEMANDE de FONDS de SOUTIEN à l'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Par délibération, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour une demande de subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente. Cette subvention est cumulable avec la demande de DETR. Le projet a été adressé à Monsieur le Député, Laurent BAUMEL qui doit rencontrer Monsieur le Préfet afin de soutenir ces demandes de subventions.

➤ **COMMUNAUTE de COMMUNES TOURAINE VALLEE de l'INDRE**

Les membres du Conseil Municipal ont reçu la composition et le planning des Commissions de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

Les réunions des Commissions se déroulant en majeure partie à l'Hôtel Communautaire à SORIGNY, il est demandé la possibilité d'obtenir des indemnités kilométriques pour les conseillers. Monsieur le Maire va se renseigner pour savoir si cela se pratique dans d'autres Communes.

➤ **TRAVAUX DIVERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux divers travaux : les portes de l'école ont été installées semaine 10 et les travaux de rénovation des descentes des levées devraient avoir lieu la semaine 12.

➤ **DEPENSES d'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération du 31 janvier 2017 référencée n°2017002 concernant l'autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget et de procéder à un nouveau vote avec les nouveaux éléments proposés.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

Il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2016 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts) soit 169 609,01 € - 22 722,35 € (chapitre 16 : Remboursement d'emprunts) = 146 886,66 € - les restes à réaliser de 2015 : 32.349,05 € soit 114.537,61 € dans la limite de 28.634,40 € (25 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le retrait de la délibération du 31 janvier 2017 référencée n°2017002 concernant l'autorisation de M. le Maire engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif de 2017, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année 2015).
- **PRÉCISE** les nouveaux montants et affectations des dépenses d'investissement sur le budget principal concernées :

Cimetière (article 2116 – opérations non individualisées)	3.500,00 €
Réseaux de voirie (article 2152 – opération 55)	17.134,40 €
Bâtiments scolaires (article 21312 – opération 53)	8.000,00 €
Soit un total de	28.634,40 €

➤ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :

▪ Commission « Finances »

La Commission « Finances » se réunira le jeudi 30 mars 2017 à 14 heures en vue de préparer les budgets qui seront votés à la prochaine réunion du Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2017.

▪ Concours Divers

Le concours photos va être renouvelé pour la 5^{ème} édition. La Soirée Loire Nature n'étant pas reconduite en 2017, Monsieur le Maire propose de réfléchir à un thème pour ce concours. Les Prix pourront remis lors de la Fête des Bateliers, le samedi 22 juillet 2017.

Un nouveau Concours va être lancé pour les décorations de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.40.



Le Maire,

Le Secrétaire de séance,